



PROPASSIF
la transition en action

FICHE FORMATION

"Artisan Européen Bâtiment Passif (CEPH A)"

Public Visé

Aux artisans, dirigeants d'entreprises artisanales et leurs collaborateurs...

Prérequis

Pas de prérequis obligatoire,

Effectif

Au min. 15 pers. et au max 20 pers. par session.

Durée de la formation

- **5 jours**, soit un programme de **37.5 heures**.
- **1 heure et demie** pour le passage à l'examen.

Sanction

- Certificat Artisan Européen Bâtiment Passif.
- Attestation de formation.

Modalités d'évaluation

- Exercices pratiques et théoriques, et examen final

Contexte et Objectif

Le Parlement Européen demande qu'à **partir de 2020, le standard Bâtiment Passif soit appliqué à toutes les constructions neuves**. Pour une mise en œuvre optimale de ce standard à haute efficacité énergétique, l'Europe aura besoin d'artisans possédant des connaissances approfondies pour répondre aux objectifs énergétiques définis lors de la conception et assurer efficacement la mise en chantier des bâtiments passifs. Pour répondre à ce besoin, la formation a pour objectif de former les professionnels du bâtiment de demain.

Modalité d'accès à la formation

- > Les inscriptions sont considérées dans leur ordre d'arrivée.
- > L'inscription est valide après règlement complet des cours au moins 3 semaines avant le début des cours.
- > Si une demande de prise en charge est en cours un chèque de caution du montant de la formation est demandé.

(Voir conditions de participation => formulaire d'inscription)

Modalités pédagogiques

Support de cours, vidéoprojecteur, manuels, encadrement : 2 à 3 personnes.

Pour tout renseignement concernant la formation contactez-nous au 01 45 08 86 76 ou écrivez-nous à formation@propassif.fr

Version du 23.04.2019